



Les abolitions de l'esclavage

Intervention de Louisy Mathieu

En octobre 1848, Louisy Mathieu entrat à l'Assemblée nationale aux côtés de Victor Schœlcher. Ce dernier, ayant été élu en Guadeloupe et en Martinique, avait opté pour la seconde, laissant son siège de représentant titulaire de la Guadeloupe à son colistier, ancien esclave.

- Intervention de Louisy Mathieu à l'Assemblée Nationale Constituante, extrait du Moniteur Universel, 1848, pp. 3427-3428.

« Le citoyen Louisy Matthieu¹:

Citoyens représentants, je n'aurais jamais eu la prétention de monter à la tribune, parce que ma faible capacité me le défendait; mais aujourd'hui j'y suis obligé et je paraïs devant vous comme le gage de l'union et comme le drapeau de la fraternité.

Je viens remercier la France de la liberté qu'elle a donnée à mes frères, car c'était le seul poids qui restait à la nation française.

Citoyens représentants, oui, je remercie tous les abolitionnistes, car vos noms sont vénérés dans le cœur de ma race; la signature que vous avez apposée sur l'acte sacré de l'émancipation vous servira de certificat de conscience là-haut, devant le tribunal céleste. Il n'y a plus de couleurs.

Je viens répondre quelques mots.

On a parlé du suffrage universel. Au moment des élections aux colonies, un certain nombre de mes frères, ignorants, avaient cru que les bulletins étaient leurs pièces de liberté.

On dit que, j'ai même entendu dire que, si nous ne votions pas d'ici à demain, nous serions morts. Devant mon collègue, j'ai passé toute une journée à feuilleter sur les listes électorales des colonies pour chercher plusieurs noms qu'on n'avait pas inscrits.

Si vous attaquez le suffrage universel, ces hommes croiront que vous attaquez leur liberté; et, en définitive, n'avez-vous pas dit dans votre constitution qu'il y a 750 représentants y compris ceux des colonies ? Je ne sais si j'ai mal compris. Or donc vous n'avez fait que vous reporter sur ce que vous avez déjà voté. Peut-on attaquer ce que vous avez voté vous-mêmes ? Car vous avez voté la Constitution, vous avez fait la Constitution, vous ne pouvez plus l'attaquer.

On a dit qu'il faut des sévérités aux colonies. Non, Messieurs. Je vous dirai que mes frères sont plus doux qu'on ne pense. Mais si vous arrivez à sévir, à les brutaliser, vous avez l'homme sans éducation, sans moralité, qui, quand on le poursuit, devient brute; de cette manière, on ne peut en rien faire de bon. Je vous engage plutôt à user de modération. Je suis l'ami du travail, car je veux le bonheur de ma race, et je sais que quiconque est libre et ne travaille pas retombe bientôt dans la misère et, par suite, dans l'esclavage.

Mais je demande que vous ayiez tous les égards pour eux; que vous ne leur imposiez pas une loi du travail; que vous laissiez le travail libre; car que deviendrait la liberté de l'homme, si vous voulez le rendre esclave par les lois ? Non, il y a là impossibilité; il faut, pour que l'homme fructifie dans son travail, que son travail soit libre.

¹ Le nom du représentant de la Guadeloupe est imprimé par erreur avec deux « t » dans *Le Moniteur*.



Les abolitions de l'esclavage

Quant à ce qui concerne l'évasion, je dirai, Messieurs, l'évasion de la part de ces Messieurs, ce n'est pas la peur, j'en ai l'intime conviction, c'est seulement le dégoût qu'ils ont eu, car ils n'ont jamais voulu comprendre que, quelle que soit sa couleur, l'homme, par sa conduite et sa dignité, pesait du même poids que tous les autres.

J'arrive à vous dire qu'au moment où la république est venue se fonder parmi nous, qu'ont fait mes frères ? Ils ont tendu la main, ils ont béni ceux qui leur apportaient la liberté. La race blanche, elle, craignait avec raison, car elle craignait qu'on vînt à lui demander compte de sa conduite de jadis. Non: les noirs ont été généreux, ils ont tendu la main, et ils ont dit, en présence de mon collègue Ch. Dain, ils ont dit cette parole si noble: 'A l'oubli du passé !'.

Quelques jours après, on nous a demandé si nous voulions faire de la fraternité; nous l'avons accepté. Eh bien, Messieurs, certainement il n'y a pas eu de crainte; mais la fraction civilisée, qui possède, qui avait le pouvoir de tout faire enfin, qu'a-t-elle fait ?

Quelques jours après, lorsque la réaction a commencé à gagner aux colonies, n'a-t-on pas vu un journal, et qui n'a pas été déchiré, un journal où nous avons été traités de brutes, de sauvages ? Nous sommes restés les bras croisés, nous n'avons pas répondu. Certainement on n'a rien à craindre; on pouvait répondre, on n'a rien dit. Plus tard, on est venu demander à répondre quelques lignes car on voyait que les journaux allaient trop loin; qu'a-t-il été répondu ? On a dit: le journal est à nous et nous refusons, nous ne voulons pas, et on a continué à nous injurier. Eh bien, comment appelez-vous cela ? Est-ce de la générosité ? C'est une infamie, c'est pousser une race et on la poussera jusqu'au dernier moment. Eh bien, nous resterons calmes, car nous ne voulons pas nous compromettre aux yeux de la métropole parce que vous avez un cœur noble, et qu'eux, je le dirai, ils sont des méchants ? (Réclamations et murmures).

Le Citoyen Président:

Il faut beaucoup pardonner; l'orateur n'a pas l'usage de la parole française; il ne faut voir que le sentiment de ce qu'il a dit.

Le Citoyen Louisy Mathieu:

Citoyens représentants, vous aurez des égards pour moi si, par mes dernières paroles, j'ai pu manquer aux convenances, en disant qu'ils étaient des méchants. J'ai voulu dire que c'était une méchanceté de la part du journal de s'être attaqué à toute une population, sans vouloir qu'on répondît à ces attaques. Je n'ai pas eu l'intention de dire que les colons sont des méchants, puisque, en général, je puis vous assurer que j'ai les sympathies de tous; je n'ai voulu parler que du journal.

(Très bien ! Très bien !).

En 1849, Louisy Mathieu se présentait à nouveau aux élections législatives du mois d'août et faisait diffuser la profession de foi suivante aux électeurs :

- Louisy Mathieu, « A mes compatriotes, les électeurs de la Guadeloupe », février 1849².

« Mes chers compatriotes,

Je me présente de nouveau à vos suffrages. Vous m'avez confié un mandat, je crois l'avoir rempli avec

² Texte conservé en B.n.F.



Les abolitions de l'esclavage

conscience et ne pas avoir démerité de votre confiance. J'ai lutté et je lutte encore pour les intérêts des colonies: je n'ai cessé de mettre sous les yeux des autorités de la France les abus qui afflagent nos pays, et, grâce à Dieu, je suis écouté avec bienveillance et mes efforts ne sont pas stériles. Je vous jure de rester toujours fidèle à mon poste; d'ailleurs, je n'ai pas besoin de vous le dire, c'est là forcément mon devoir; vos intérêts sont les miens, vos intérêts passent toujours avant les miens. Songez bien que l'acte que vous allez faire est d'une extrême importance; les hommes que vous allez choisir siégeront pendant trois ans à la prochaine assemblée. C'est pourquoi je me présente à vous, vous apportant comme gages mes luttes et mon dévouement; l'aspect de mon visage à l'Assemblée Législative sera, je puis le dire, la représentation vivante des Colonies; et je croirais que ce serait déserter notre sainte cause que de reculer devant ma nomination. Je le répète, mon éducation n'est pas à la hauteur de mon dévouement, mais les sentiments qui m'animent valent tout autant que la science des plus grands orateurs. Je suis la sentinelle qui veille, toujours fidèle à mon poste, prête à défendre tous les intérêts justes et légitimes, et voulant fermement le bonheur de tous indistinctement.

Salut et fraternité,

Le Représentant de la Guadeloupe, Louisy Mathieu,
Paris, Février 1849 ».